

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :
A SAUMUR, chez tous les Libraires.
A PARIS, chez M. DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 29; A. EWIG, Rue Fléclérier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A PARIS, chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 6.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 9 Novembre 1880.

LE SIÈGE D'UN MONASTÈRE.

Tarascon, 7 novembre, matin.
Vendredi matin, à neuf heures, une sommation a été faite aux PP. Prémontrés, par le commissaire de police de Tarascon, d'ouvrir les portes du couvent.

Les religieux ont refusé de sortir.
Alors a commencé un véritable blocus. Deux bataillons du 44<sup>e</sup> de ligne d'Avignon et deux escadrons de dragons de Tarascon couchent depuis hier aux abords du monastère.

Un double cordon de troupes empêche toute communication avec l'extérieur. La consigne est de ne laisser entrer personne et de laisser sortir tout le monde. Aucune nouvelle mesure n'a été prise aujourd'hui. Un millier de paysans des villages voisins sont enfermés avec les religieux.

Hier matin, 250 femmes environ sont sorties du monastère.
La troupe s'est emparée d'une boulangerie qui était annexée au couvent.
Le commissaire de police et le préfet se sont retirés à Tarascon et n'ont pas reparu sur les lieux.

Les soldats bivouaquent à la belle étoile. L'intendance d'Avignon a reçu l'ordre d'expédier 600 couvertures.
Tarascon, 7 novembre, soir.

Le siège de l'abbaye des Prémontrés de Frigolet, près Tarascon, continue. Les soldats ont campé la nuit par un froid intense. Les populations environnantes, qui veulent manifester leurs sympathies pour les Pères, sont refoulées par la cavalerie hors de vue du monastère.

mètres. On ne peut réduire le couvent que par la famine.

Les soldats ont une consigne des plus sévères contre ceux qui veulent franchir les lignes. Un vieillard de soixante-dix ans et la supérieure des religieuses, desservant l'hôtellerie des Etrangers, ont été blessés par les baïonnettes des soldats. Deux individus qui cherchaient à s'introduire ont été menacés de coups de revolver.

Le général Billot est venu présider aux opérations.
Les officiers semblent de plus en plus honteux de la triste besogne imposée à l'armée française.

Trois mille hommes assiègent vingt moines.
Il est probable que le brave général Billot remportera la victoire. Si, après cet exploit, on ne le fait pas maréchal de France, c'est à désespérer de la justice de la R. F.

Marseille, 7 novembre.
La troupe cerne toujours le monastère; les dragons occupent la gare de Graveson; il est impossible de forcer les lignes. A l'intérieur du monastère, calme parfait.

Le sous-préfet que les Pères avaient fait demander est arrivé en voiture; il a été accueilli par des huées.

Le père Hermann a protesté contre le blocus; le sous-préfet a répondu: « Le gouvernement ne veut plus d'effraction. Il continuera le siège un mois s'il le faut ».

Les Pères envoient une longue protestation au juge d'instruction, au président de la cour, aux journaux; ils font sortir les bouches inutiles, mais ils déclarent qu'ils n'ouvriront pas; ils ont des vivres suffisamment.

Dernière heure. — D'après un télégramme particulier reçu par le Télégraphe, l'armée a pénétré hier matin dans le couvent des Prémontrés de l'abbaye de Frigolet par une porte non barricadée que les Pères avaient ménagée pour les communications avec le dehors.

Il n'y aurait pas eu d'incidents graves.

Chronique générale.

On lit dans la République française :

« Nous ne faisons aucune difficulté de reconnaître que la stricte application des lois à des ordres religieux, qui avaient trouvé moyen de s'établir et de prospérer parmi nous en les éludant de mille manières différentes, pourrait bien ne pas suffire pour calmer les appréhensions de ceux qui ont signalé, non sans de justes motifs, les usurpations du cléricalisme comme le plus grand danger qui menace la démocratie et ses institutions. »

La République française voudrait néanmoins qu'on s'en tint là; nous comprenons son désir. Mais tout excès appelle d'autres excès. La République ira jusqu'au bout sur la route de l'infamie; elle n'est plus éloignée du but, et, sa course terminée, elle n'obtiendra même pas de la justice nationale une commission des grâces.

Les feuilles radicales annoncent qu'une proposition, revêtue d'un grand nombre de signatures de députés républicains, sera déposée sur le bureau de la Chambre, dans le but d'obtenir l'abrogation de la loi de 1873, qui a déclaré d'utilité publique la construction de l'église du Sacré-Cœur de Montmartre.

Cette proposition sera appuyée par un pétitionnement qui s'organise dans le dix-huitième arrondissement. Voilà assurément de la grande politique.

Nous lisons dans le Grand Journal :

« Jusqu'à présent, du moins, l'exécution des décrets n'avait pu priver les religieux expulsés de l'habit monastique, et nul ne pouvait s'opposer à ce qu'ils parussent dans la chaire chrétienne avec les robes spéciales à chacune de leurs communautés. Nous apprenons qu'au ministère de l'intérieur, sec-

tion des cultes, on élabore, en ce moment, une circulaire interdisant aux congrégations non autorisées le port de tout costume religieux.

« C'est la semaine prochaine, affirme-t-on, que paraîtrait cette circulaire. »

Le garde des sceaux a ordonné que les personnes arrêtées à propos des manifestations pour les congrégations soient immédiatement déférées aux tribunaux, afin de frapper l'esprit des populations par un exemple. Quatre prévenus ont été jugés à Marseille par le tribunal de police correctionnelle. Il y a eu trois acquittements et une condamnation à 5 fr. d'amende! Que va dire M. Cazot?

Paris-Journal a dit que lord Lyons, ambassadeur britannique, avait demandé l'autorisation pour les Passionnistes anglais.

Cela n'est pas tout à fait exact. Lord Lyons a revendiqué pour eux le droit de vivre en France comme ils l'entendent, et en commun si cela leur convient.

Le gouvernement, en face de l'ambassadeur d'Angleterre, a consenti immédiatement.

Nous verrons donc à Paris ce fait étrange que des religieux étrangers pourront vivre en communauté, quand des religieux français sont expulsés!

La gauche républicaine de la Chambre s'est réunie hier. M. Devès a posé la question de savoir si ce groupe doit accorder sa confiance au cabinet actuel, ou s'il doit provoquer la formation d'un cabinet indépendant.

Le tribunal des conflits tiendra séance le 13, pour examiner les cas de violation de liberté et de propriété.

Voilà que les communards ne se conten-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CHATEAU DE MONDABLE

(Suite.)

Après les moments d'effusion, Léonie observa son père, fort douloureusement étonné du changement qui s'était opéré en lui. Sa taille, autrefois élégante, s'était alourdie, ses cheveux grisonnants retombaient en mèches incultes sur son front, sa tête n'avait plus la noblesse qu'on remarquait autrefois, le timbre de sa voix même s'était altéré et il y avait dans l'ensemble de sa personne un cachet de vulgarité qui ne rappelait que vaguement le gentilhomme aux manières accomplies que Léonie avait connu. Il semblait avoir lui-même conscience de l'impression qu'il produisait et, pour échapper à une explication, parlait avec volubilité, multipliait les questions sur la pension d'où sortait sa fille, sur le voyage, sur mille choses banales ou indifférentes, et cherchait les diversions auxquelles se complaisaient les hommes faibles et dissimulés. Léonie se sentait sous l'excubérance des paroles. Léonie laissa passer ce flot, puis saisit le moment où elle pouvait aborder un sujet plus intéressant.

— Mon père, dit-elle, vous ne m'avez pas annoncé que je ne devais pas retrouver ici votre se-

conde femme.

Il pâlit et chercha à lire dans les yeux de sa fille, puis détourna la tête sous le regard franc et limpide de Léonie.

— Celle dont tu parles, reprit-il, n'existe plus ni pour toi ni pour moi; sa raison s'est égarée et il m'a fallu me séparer d'elle.

— Pour la confier à des soins étrangers?

— Oui, cette pénible nécessité m'a été imposée : j'ai dû la placer dans une maison de santé.

— Et jamais elle n'a la consolation de vous voir?

— La déplorable situation à laquelle elle est réduite ne le permet pas.

— Et moi, ne pourrais-je lui rendre visite?

— Non, le régime auquel elle est soumise l'interdit.

Léonie ne dissimulait pas le pénible étonnement qu'elle éprouvait; elle aurait voulu provoquer les confidences de son père, et remarquait à l'intonation de sa voix qu'il répugnait à lui répondre.

— Léonie, dit-il, ce sujet m'est pénible, laissons-le et faisons-moi le plaisir de n'y plus revenir.

— N'y plus revenir? Vos chagrins sont les miens, à qui les confiez-vous, si ce n'est à votre fille?

Il fit un geste impatient qui interdisait toute insistance. Léonie le comprit et sentit son cœur se serrer; l'entretien devint languissant, embarrassé; elle avait compté trouver toutes les douceurs de l'intimité, et dès le début elle voyait un mystère se

dresser entre elle et son père. Après quelques instants, elle dit :

— Je n'ai pas encore vu mon jeune frère.

— Il est dans les champs avec sa bonne.

Elle fit effort pour dissimuler ses réflexions, se montrer gaie, expansive, guider son père dans la voie d'une de ces causeries charmantes où chacun se livre tout entier. Ce fut en vain : la gêne et la réserve continuèrent de planer sur la conversation. Léonie remarquait mille détails qui n'échappent pas à l'œil observateur d'une femme : des toiles d'araignée étaient suspendues au plafond, la poussière recouvrait les meubles, la garniture de la cheminée était en désordre, des taches se montraient sur les housses des fauteuils. L'appartement où rien ne trahissait la main d'une femme de goût et attentionnée avait un aspect lugubre.

— Mon père, dit Léonie, je ferai, si vous le permettez, des réformes dans votre maison.

— C'est ton affaire, tu es maîtresse ici.

— Je n'abuserai pas de l'autorité dont vous m'investissez et j'espère ne m'en servir que dans l'intérêt de notre bonheur mutuel.

Elle n'avait pas dit un mot qui s'écartât du profond respect qu'elle devait à son père, et cependant il se sentait mal à l'aise avec elle. Il alléguait la nécessité de donner des ordres pour son installation et la laissa seule.

Elle se mit à la fenêtre et prêta l'oreille au bruit

du vent qui secouait les branches des arbres, au chant des oiseaux, à toutes ces harmonies de la nature qui avaient autrefois si souvent charmé son oreille. C'était bien la même scène à laquelle avait été habituée son enfance; et cependant quels changements! Combien étaient différentes les impressions qui l'accueillaient sous le toit paternel de celles auxquelles s'était habituée son enfance! Une terreur mystérieuse s'emparait d'elle et les larmes lui venaient aux yeux.

Elle fut arrachée à ses réflexions par des cris d'enfant; elle tressaillit, et, d'un bond, s'élança dans la cour; ce devait être le frère qui lui était né pendant son absence, et qu'elle aimait tendrement sans le connaître.

L'enfant pleurait; il était pâle, chétif, dépourvu de ces fraîches couleurs qui relèvent la santé et le bonheur; ses vêtements usés, déchirés, semblaient indiquer qu'il était livré à des soins mercenaires et indifférents.

Elle le saisit dans ses bras, l'accabla de baisers qu'il reçut avec étonnement, comme s'il n'avait pas eu l'habitude des caresses.

Pendant qu'elle lui souriait et cherchait à triompher de sa sauvagerie craintive, une voix rude et maussade l'appela :

— Léopold, Léopold, venez ici.

L'enfant se dirigea tout tremblant vers une femme à la figure dure et fausse pour laquelle

tent plus de réclamer dans leurs journaux l'accomplissement des choses odieuses qu'ils avaient méditées ou faites.

Après la Chapelle expiatoire, c'est à la colonne Vendôme qu'ils s'en prennent et ils réclament un nouveau déboulonnement; mais ce n'est pas tout: ils s'attaquent aux personnes, et ils ouvrent dans leurs colonnes une pétition contre les princes d'Orléans.

On ne demande pas encore leur argent, il est vrai, mais on semble exiger leur expulsion immédiate, absolument comme s'ils étaient de simples Capucins.

Provisoirement, le gouvernement va se boucher les oreilles, mais est-il bien certain qu'il ne sera pas forcé de se les déboucher lui-même? M. le duc de Chartres va quelque peu regretter le fameux toast à la République, qui surprit naguère tant d'honnêtes gens.

On télégraphie de Pau à la date du 6 novembre :

« Ce matin, au point du jour, les Pères Franciscains ont été chassés de leur couvent. Cent cinquante gendarmes cernaient la maison; une foule énorme criait: Vivent les Pères!

» Au moment où les portes ont été forcées, les amis et témoins ayant refusé de sortir, le commissaire de police a osé commander aux gendarmes de faire feu.

» Disons-le à l'honneur des gendarmes, ceux-ci ont reculé devant un PAREIL CRIME, et ont refusé de tirer sur des gens inoffensifs.

» Cet ordre sauvage a soulevé la foule, dont l'indignation a éclaté aux cris de: Vivent les Pères! A bas les décrets! A bas la République! et qui a reconduit les Pères en triomphe chez M. Marianne, négociant, qui leur donne asile.

» Nous attendons des détails; mais dès aujourd'hui nous protestons contre la conduite du commissaire de police et contre l'ordre sauvage qu'il a donné de faire feu sur des hommes désarmés qui faisaient leur devoir de bons citoyens. »

Les journaux d'Angers nous rapportent que, vendredi soir, un capitaine de gendarmerie, se rendant à la Cour d'appel, rencontra devant le Palais un groupe de personnes qu'il salua. Une seule parmi ces dernières lui rendit son salut.

M. Sénot de la Lande, qui faisait partie du groupe, s'adressant à cette personne, lui dit :

— Comment pouvez-vous saluer un homme qui s'est déshonoré hier?

Le capitaine, se retournant, intervint et dit :

— Est-ce à moi que vous faites allusion?

— Oui.

— Votre carte?

— La voici.

Le capitaine monte alors au parquet, puis, revenant bientôt, il arrête M. Sénot de la Lande et le conduit devant le procureur de la République, qui le fait écrouer immédiatement.

Léonie se sentit immédiatement une invincible répulsion; elle ne chercha pas à disputer l'enfant à la servante et les regarda s'éloigner d'un pas rapide. C'était donc là celle qui avait remplacé la vieille Rosalie qui l'avait élevée, bonne et douce créature qu'elle avait toujours considérée comme un membre de la famille, type de ces serviteurs dévoués pour lesquels les maîtres n'avaient pas de secrets, tellement identifiés avec la demeure de ceux-ci que l'idée ne leur venait même pas qu'ils pussent la quitter. Hélas! parmi ceux dont elle connaissait la voix affectueuse, la vieille Rosalie n'était pas la seule qui eût quitté le château; Léonie avait remarqué que tout le personnel domestique avait été changé, qu'aucun des anciens visages n'y était resté.

Autrefois, M. d'Aravay pratiquait le culte du souvenir, il se plaisait dans cette bonne vie patriarcale dont les personnes associées dans les sentiments d'une commune affection excluent les relations banales. Comment en était-il venu à s'entourer de gens que l'appât seul du gain pouvait retenir chez lui? Léonie lui adressa à ce sujet quelques questions qu'il éluda et auxquelles il fit de vagues réponses qui indiquaient chez lui l'intention de ne pas s'appesantir sur ce sujet; elle n'insista pas et poursuivit le cours de ses observations.

Quelques jours après, des cris l'attirèrent à la fenêtre: le petit Léopold se débattait dans les bras

Il est possible que M. de la Lande soit jugé aujourd'hui.

Si le fait est vrai, les officiers de notre armée, qu'indigne l'outrage infligé à l'uniforme par le rôle assigné à nos soldats dans certaines exécutions, verront clairement ce que le service de la République enlève à l'honneur militaire. Un capitaine de gendarmerie qui se tient pour insulté et qui demande la carte de l'offenseur pour venir ensuite l'arrêter peut bien rester gendarme de la République; il n'est pas officier français.

Le *Moniteur orléanais* nous apprend que, samedi soir, une bande de misérables, au nombre de deux cents, s'est ruée lâchement sur la porte des Pères de la Limare, à Orléans, brisée le matin par les ordres du gouvernement, et a essayé de l'enfoncer de nouveau.

Pendant plus d'une heure, ajoute notre confrère, les agents se sont abstenus de se montrer.

Sans doute la police républicaine est destinée à protéger les scélérats.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Saumur.

L'heure est venue de dresser exactement le tableau des responsabilités qui auront à recevoir le prix du châtimement.

Il importe de conserver à l'histoire locale les noms de tous ceux qui ont pris part à ces attentats. Pendant trente ans, ils peuvent être atteints dans leurs personnes et dans leurs biens.

Les ordres ont été transmis à M. ARISTIDE DEMANGEAT, sous-préfet de Saumur, par M. Louis ASSIOT, préfet de Maine-et-Loire, qui a délégué M. PASQUET, commissaire de police à Angers, et lui a adjoint M. MARTIN, nommé commissaire de police à Saumur en remplacement de M. Hourse qui n'a pas voulu se charger de cette besogne.

Les exécuteurs, tous maçons, sont les nommés :

LEGER dit BERDILLON, — DRUGEON, — LEMOINE, — MONBOUSSIN.

Ils ont mis une ardeur qui prouve que la besogne leur allait bien, et ont poussé l'audace et l'imprudence jusqu'à pénétrer dans des appartements abandonnés où ils n'avaient que faire et à se montrer sur le balcon.

Tous sont employés chez M. JUBLIN, entrepreneur de la Ville. M. Jublin n'avait point à fournir son personnel et son matériel pour cette triste exécution, qui ne rentre nullement dans le cahier de charges des travaux d'entretien des bâtiments de la Commune.

Samedi matin, parmi les plus acharnés à vociférer en faveur de la République et des décrets, on signale plusieurs banqueroutiers

de Marianne, sa bonne, qui voulait le forcer à se tenir sur le dos d'un des grands chiens des Pyrénées; elle le rudoyait et riait de ses terreurs pendant que l'animal poussait de sourds grognements. Léonie courut à l'enfant qu'elle saisit et porta à son père.

— Mon père, dit-elle, vous ne pouvez laisser plus longtemps mon frère aux mains de cette femme; elle le brutalise, j'en ai eu souvent la preuve; voyez comme il tremble.

M. d'Aravay balbutiait une réponse embarrassée, lorsque Marianne entra comme une furie et se plaignait qu'on entravât son autorité qu'elle considérait comme indiscutable. Le baron aurait voulu se soustraire de l'ennui d'une décision, mais l'énergie de sa fille lui imposait.

— Cette femme, dit-elle, ne peut rester plus longtemps à la maison; je ne vous parle pas du manque d'égards qu'elle a pour moi, mais vous ne pouvez lui confier davantage cet enfant; sa santé est alléree, il succomberait entre ses mains; vous êtes témoin de la terreur qu'elle inspire.

En effet, le petit Léopold se réfugiait entre les genoux de sa sœur et jetait sur Marianne des regards épouvantés. Celle-ci protestait contre la prétention qu'émettait Léonie de lui donner des ordres et faisait un affreux vacarme, comme si elle avait été sûre d'intimider la résolution vacillante du baron; mais celui-ci aimait sa fille et ne

relevés à diverses reprises par les frères et amis, un interdit, un ex-pensionnaire de Fontevault, et quelques autres que l'on sait sous la surveillance de la police.

Voilà les chefs de clique: cela suffit pour faire apprécier la haute moralité du reste des brailleurs.

### LA JUSTICE PRÉFECTORALE.

Depuis trois jours, la population honnête de Saumur, quoique douloureusement préoccupée par les lugubres attentats, précurseurs de bien d'autres, dont elle a été témoin, n'a pas cependant oublié le modeste fonctionnaire qui, par sa digne conduite, a bouleversé tous les plans de l'administration.

M. Hourse a reçu la visite de toutes les notabilités de Saumur, heureuses de le remercier des services qu'il a rendus à l'ordre public. On nous a même raconté que note a été prise des personnes qui, par cetemps de délation, ont eu le courage de lui manifester leur sympathie. Quelques républicains sages et modérés — car il y en a encore, mais leur nombre diminue chaque jour — ont été affligés de cette démission. Ils ont compris combien l'impression générale serait mauvaise pour leur parti qui ne peut pas conserver ses meilleurs fonctionnaires, les plus populaires et les plus consciencieux.

Qui ne connaît en effet à Saumur cette bonne, large figure d'ancien soldat qui respire l'honnêteté et la franchise?

Rigide à la consigne comme un vieux gendarme, il savait tempérer cette rudesse du premier abord par un cœur d'or.

Le peuple l'aimait, parce qu'il savait écouter les doléances de chacun avec patience, sauf quand il se trouvait en présence de la mauvaise foi: alors, malheur à celui qui avait voulu le tromper! Les malfaiteurs le redoutaient; car, habitant Saumur depuis plus de quinze ans, il les connaissait tous, savait leurs tenants et aboutissants; rarement il était dérouter par eux; les hauteurs les plus inaccessibles de Fenet ne le pouvaient point et n'étaient point un lieu de refuge assuré. Exact, intelligent, actif et vigilant, il avait l'œil à tout, et ses agents lui obéissaient avec plaisir, parce qu'ils savaient que tout était prudemment combiné par leur chef, et qu'ils avaient une confiance illimitée en lui.

La Justice était heureuse de rencontrer en lui un auxiliaire courageux dont elle ne tardera pas à déplorer la perte. Ses renseignements n'avaient pas besoin d'être contrôlés. Leur exactitude était étonnante. Rien ne lui coûtait pour faire son devoir, mais aussi rien n'aurait pu le faire dévier de la ligne droite.

Eh bien! voilà un homme, auquel pas un de ses supérieurs n'a eu le moindre reproche à adresser, chevalier de la Légion d'Honneur, aimé, estimé, brave entre tous, le premier au péril en cas d'incendie, d'inondation ou de tout autre accident, que l'administration remercie en destituant brutalement son fils, parce que son père a obéi à sa conscience.

Et M. le Sous-Préfet, ancien dragon de l'Impératrice, a osé traiter de « serviteur

trouvait pas une bonne raison à objecter.

— Il en sera comme tu le désires, dit-il enfin d'une voix mal affermie.

— J'aurai au moins mes huit jours? dit la mégère tout étonnée de se voir condamnée par son maître.

Ce dernier consulta du regard sa fille. Il s'inclina devant le désir muet, mais formel, qu'elle exprimait par ses regards.

— Non, dit-il, vous ne pouvez rester davantage. Un mois d'avance vous sera payé, et vous allez partir sur-le-champ.

Marianne comprit qu'il n'y avait pas à lutter, et tourna les talons. Mais, aux regards haineux qu'elle lui lança, Léonie vit bien qu'elle avait une mortelle ennemie.

Ce ne fut pas la seule réforme que Léonie introduisit dans la maison; elle s'aperçut que son père était mal entouré: elle modifia le personnel de la maison en s'efforçant de choisir des personnes capables de la seconder dans la tâche qu'elle avait entreprise de donner à son père la plus grande somme de bonheur possible.

(A suivre.)

LOUIS COLLAS.

infidèle » un fonctionnaire sans fortune qui n'a pas hésité à sacrifier son avenir, celui des siens, plutôt que d'accomplir une action qu'il estimait mauvaise et honteuse. *Potius mori quam fedari*, telle est sa devise.

Les conservateurs de Saumur n'oublient pas, nous en sommes certains, que M. Hourse est un des leurs, qu'il a tout sacrifié à son devoir, et voudront le conserver au milieu d'eux et en faire définitivement un Saumurois.

A. M. le Rédacteur de l'ECHO SAUMUROIS.

Saumur, 8 novembre 1880.

Monsieur le Rédacteur,

Pendant l'attentat, soi-disant légal, commis samedi matin sur le quai de Limoges, le *Courrier de Saumur*, votre estimable collègue, a vu M. l'abbé Chevallier, aumônier (il fallait dire ex-aumônier) de l'Ecole de cavalerie, expulsé de la maison des RR. PP. de Notre-Dame « en fumant très-gaillardement un cigare. »

Puisque le *Courrier* commence sa confession, il est bon que je l'achève pour son entière édification.

Il y a plusieurs espèces de cigares, sans compter le *voyoutados* qui tient en ce moment le haut du pavé.

Par exemple, il y a les fameux « cigares exquis » de 1870 que les habiles de ce temps-là fumaient sur les chenets des ministères, préfectures, sous-préfectures, etc., pendant que les pauvres mobiles, en vareuses d'amadou et en souliers de carton, fumaient sans tabac sur la neige et sous les balles prussiennes.

Il y a le cigare de l'amitié, au coin du feu.

Enfin, il y a le cigare du sans-gêne et du mépris, que l'on fume volontiers sous le nez des gens au lieu de leur parler, quand il devient parfaitement inutile et trop répugnant de leur parler, et que, par ailleurs, on n'est pas doué du langage expressif de M. Margue ou des pompiers locomobiles.

Et c'est le cigare que j'avais à la bouche, samedi matin, n'en déplaise à l'estimable feuille qui m'invite à lui faire cette confidence.

Ce londres cléricale s'est allumé tout exprès pour la circonstance, à l'heure des marteaux et des barres de fer officielles, quand les éclats des portes volaient sur nous, au nom de prétendues lois réprochées par la magistrature indépendante et la conscience unanime des honnêtes gens.

Et encore si j'ai augmenté la peine que M. Pasquier ou Pasquet, de la police d'Angers, éprouvait, j'aime à le croire, dans sa triste besogne, je lui en fais mes excuses; car je plains ce malheureux fonctionnaire beaucoup plus qu'il ne pense et que je ne saurais dire. Outre l'odieux intrinsèque de la chose, le poids de la démission de M. Hourse devait être en ce moment pour lui bien difficile à porter.

En fin de compte, le *Courrier* a si bien compris l'apologie du bout de cigare qu'il le trouve « gaillardement fumé ». Le *Courrier* est trop bon; ceci force la note. Mais enfin il a compris, et il a l'obligeance de me le dire. Je ne puis que lui en offrir mes remerciements.

Mais revenons à des réflexions plus sérieuses. La République des enfonceurs de portes a fait samedi, à Saumur, piteuse mine et piteuse journée, avec les deux douzaines de gamins, giffés le soir par leurs mamans, qui ont donné de la voix pour 50 centimes en cette lugubre cérémonie. Deux douzaines, c'est même beaucoup dire: ils n'étaient pas vingt. Tous les meneurs se cachaient, bon-tout-évidemment, et à trop juste titre, de la besogne qui se faisait pour eux dans la maison et surtout dans la rue. Dans la maison il y avait au moins la solennité sinistre de l'attentat, l'émotion visible de l'officier de police, la politesse des agents et les larmes des pauvres gendarmes. Dans la rue il n'y avait plus rien, à l'actif des crocheteurs, que l'ignoble et le risible: quinze gamins environ, de 12 à 15 ans, parmi lesquels un ou deux déjà repris de justice et bramaient « les décrets » quand leurs mères ou leurs sœurs n'étaient pas trop près d'eux.

Aussi M. le Sous-Préfet et M. le Maire sont-ils restés blottis au Palais de Justice. Pauvre Palais de Justice! M. le Sous-Préfet, dans la joie de son âme, fumait-il aussi lui sa pipe légendaire, et M. le Maire lui offrait-il de l'élixir? Le *Courrier* qui enregistre la fumée des cigares, surtout quand elle lui entre dans le nez, pourrait-il nous donner quelques détails à ce sujet? Mystère et République.

Le plus clair de l'affaire, c'est que, dans le cœur de beaucoup de gens qui se croient et se disent encore républicains, pour ne pas se dédire trop vite, la République à Saumur, et de son propre fait, est aujourd'hui coulée.

Il y a dans l'injustice, l'arbitraire et l'abus de la force une mesure que les gouvernements, pas plus que les particuliers, ne dépassent pas impunément.

L'odieuse doublé de l'ignoble, c'est vraiment trop et de plus de moitié.

La République peut encore se maculer de sang, elle ne peut plus descendre.

Nous convions le *Courrier* à la méditation de cette vérité qui désormais ne fait de doute pour personne, pas même pour lui.

A demain, les derniers détails.

L'abbé CHEVALLIER.

## 70<sup>e</sup> RÉGIMENT TERRITORIAL D'INFANTERIE.

### Ecole de Tir.

Dimanche dernier, 31 octobre, de 8 à 11 heures du matin, a eu lieu au Menneton, à Tours, le concours de fin d'année de l'école de tir du 70<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie.

M. le lieutenant-colonel commandant le régiment n'ayant pu se rendre à cette solennité, la séance était présidée par M. le capitaine Carré de Navas, président de l'école de tir.

M. le général commandant la 35<sup>e</sup> brigade honorait de sa présence cette fête militaire.

Voici les noms des lauréats :

1<sup>er</sup> Prix : Un revolver d'officier, offert par M. le ministre de la guerre, à M. Monmignon, sous-lieutenant au 70<sup>e</sup> territorial.

2<sup>e</sup> Prix : Une médaille d'argent, offerte par M. le ministre de la guerre, à M. Courville, sous-lieutenant porte-drapeau au 70<sup>e</sup> territorial.

Le tir de ces deux officiers a été remarquable (6 balles sur 6) avec une très-petite somme d'accidents.

Ces prix des hommes de troupe ont été répartis de la manière suivante :

1<sup>er</sup> Prix : Un cor de chasse épinglette d'argent, offert par M. le ministre de la guerre. — Rousseau, soldat au 70<sup>e</sup> territorial.

2<sup>e</sup> Prix : Un cor de chasse épinglette d'argent, offert par M. le ministre de la guerre. — Herman, soldat sergent-major au 70<sup>e</sup> territorial.

Les quatre mentions honorables offertes par M. le ministre ont été méritées par les hommes dont les noms suivent :

Delabarre, soldat au 70<sup>e</sup> territorial ; Guerinot, caporal ; Pasquer, sergent-fourrier ; Lebron, soldat.

Trois revolvers offerts par l'école de tir à ses membres ont été gagnés par MM. du Saussay et Doussais, capitaines du 70<sup>e</sup> territorial, et M. l'hospitalier, sergent à la 9<sup>e</sup> section d'infirmiers militaires.

Le prix de tir au revolver (un revolver offert par M. le président de l'école) a été gagné par M. Jameron, réserviste de l'armée territoriale.

Une boîte de 100 cigares offerte par le 70<sup>e</sup> territorial à MM. les officiers de l'armée active en garnison à Tours a été gagnée par M. Chalignes, sous-lieutenant au 32<sup>e</sup> de ligne.

L'école de tir reprendra ses exercices au printemps. Ceux qui la fréquentent ont pu constater quels progrès ils avaient faits dans la pratique du tir, puisque l'un des derniers pour cent est de 66,2 à 300 mètres.

## L'EXPULSION DES TRAPPISTES

### De Bellefontaine.

Le *Journal de Maine-et-Loire* a reçu les détails suivants :

Cholet, dimanche 7 novembre 1880. Depuis mardi, on attendait chaque jour l'expulsion des Trappistes de Bellefontaine (commune de Bégrolles).

Les populations environnantes étaient accourues et la foule encombrant l'enceinte du couvent. Des groupes nombreux de femmes stationnaient jour et nuit à la porte, sans abri, par un froid glacial.

M<sup>r</sup> Freppel était arrivé jeudi soir et était entouré des principaux membres de la noblesse des environs qui, depuis plusieurs jours, couchaient au couvent.

Samedi matin, à six heures et demie, arrivée de la Gendarmerie, — six ou sept brigades au moins, — de toute la partie disponible du régiment, trois cents hommes, escortant plusieurs voitures qui amenaient le Préfet, le Sous-Préfet, le Procureur général (que venait faire celui-ci ?) le Commissaire central d'Angers, le Commissaire de Cholet, des agents et une bande de crocheteurs venus en partie d'Angers avec outils de toutes sortes.

Les portes du couvent étaient barricadées solidement. Après un colloque par le guichet, le Commissaire central a lu l'arrêté préfectoral auquel le R. P. Abbé a répondu par une protestation très-digne.

Le Vicaire général a prononcé alors la

formule d'excommunication que le commissaire a déclaré ne pas vouloir entendre.

Sur le refus d'ouvrir les portes, les troupes ont pris position, ont refoulé les femmes installées devant l'entrée et qui chantaient des cantiques ou poussaient les cris de : « Vive les Pères ! vive la liberté ! vive la religion ! »

Après divers essais d'escalade, les crocheteurs ont fait une brèche dans le mur d'enceinte. Un d'eux a jeté ses outils et refusé de travailler : ovation du public.

Par la brèche sont entrés les gendarmes, le préfet et les commissaires. Mais le préfet, après s'être rendu compte de l'état des lieux, s'est retiré, et pendant toute l'exécution, de six heures et demie à deux heures et demie du soir, est resté devant la porte avec le sous-préfet, le procureur général, le chef de bataillon commandant les troupes, un conseiller de préfecture et le juge de paix de Beaupreau.

La première opération, une fois la brèche faite, a été l'expulsion de tous les laïques ou prêtres renfermés dans l'enceinte du monastère, — plus de mille personnes, — qu'il a fallu expulser par la brèche. — Une véritable chasse à l'homme dans les jardins, les expulsés rentrant en escaladant les murs.

Quelques arrestations ont eu lieu, mais les personnes arrêtées ont été relâchées.

Restait le couvent, puis la chapelle dont les portes étaient fermées. De nombreux fidèles et prêtres étaient dans la chapelle, les premiers dans une tribune, les autres dans le sanctuaire.

On a défoncé la porte principale de la chapelle. Pendant ce temps, tous les prêtres chantaient le *Parce Domine*, et les cloches sonnaient à toute volée.

On a expulsé tout le monde.

Lorsque M<sup>r</sup> l'Evêque, entouré, est arrivé sur la brèche, des acclamations unanimes de toute la foule se font entendre : « Vive Monseigneur ! Vive la liberté ! Vive la religion ! » Beaucoup d'enthousiasme. Les gendarmes à cheval forcent le cortège à faire un détour pour ne pas passer trop près du préfet et des autres autorités cachés derrière une voiture.

Une fois la haie de soldats traversée, la foule se précipite sur les pas de l'Evêque qui est reconduit ainsi jusqu'à Bégrolles, où il donne la bénédiction dans l'église.

Pendant ce temps, le commissaire parlementait avec le Père abbé, posait des scellés partout, et finalement à 2 heures 1/2 on voyait apparaître à la brèche tous les religieux, chacun entraîné par des gendarmes ou des agents. Nouvelles acclamations. Beaucoup d'émotion. Tout le monde à genoux reçoit la bénédiction du Père abbé.

Puis, lorsque le dernier religieux est sorti, tous les Pères et Frères, chacun donnant le bras à un laïque ou à un prêtre, se dirigent vers Bégrolles. Tout le monde suit cette procession, qui va à petits pas, car il y a des vieillards et des infirmes parmi les expulsés.

Tous les religieux ont été expulsés ; 150 hommes de ligne sont restés pour garder le couvent et soigner vaches, chevaux, porcs et volailles !!!

Le préfet, le procureur général, le sous-préfet, les commissaires, les crocheteurs, remontent en voiture, et escortés de deux brigades à cheval prennent pour s'en aller le même chemin que la procession, alors qu'il y avait un autre chemin aussi court ! Les gendarmes font refouler tout le monde et au risque d'écraser femmes et enfants, passent au trot au milieu de la foule indignée : les expulseurs voulaient voir encore une fois les expulsés ! C'était révoltant de cynisme et d'audace !

L'église de Bégrolles ne peut suffire à contenir la foule. Les chants sont répétés par ceux qui encombrant la route ; le R. P. abbé essaie de prononcer une allocution et de dire ses adieux à ses religieux ; mais l'émotion paralyse sa voix. Il donne sa bénédiction et la foule émue se disperse.

Les quatre-vingts Pères expulsés sont recueillis provisoirement dans les châteaux environnants.

En somme, manifestation splendide ; 4 à 5,000 personnes, — beaucoup de calme, — pas un cri contre les Pères ou en faveur de la République. — Mais il n'eût fallu que peu de chose pour que cette expédition si glorieuse du préfet Assiot se terminât par une rixe sanglante.

Le substitut, M. Lemoutier, nommé il y a deux mois, républicain très-convaincu, qui avait accepté son poste alors que l'exécution des décrets avait commencé, a donné sa dé-

mission dans la nuit de vendredi à samedi, lorsqu'il a su que l'on allait expulser les Trappistes et que le procureur général partait avec le préfet. On dit qu'un agent de police de Cholet a donné aussi sa démission.

P.-S. — Un des crocheteurs avait travaillé à la construction de la chapelle de l'abbaye, consacrée il y a un an à peine !

## NANTES.

Le préfet Herbette s'est montré dimanche dans les rues de la ville, en voiture découverte. Il a de nouveau été hué par la foule des promeneurs.

Pendant que les crocheteurs traînaient hors de leur domicile les Pères Missionnaires de Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée), on put voir un vieillard, ayant grand air et vert encore, malgré ses 79 ans, s'introduire dans la porterie de l'établissement.

Le préfet, en ce moment dans la cour à côté, remarqua-t-il son arrivée ? Nous l'ignorons. Mais bientôt un sous-officier de gendarmerie vint intimement au nouveau venu l'ordre de passer et, sur son refus, le fit empoigner et pousser dehors. Mais avant de sortir entre deux gendarmes, le vieillard se fit connaître. C'était M. de Sapinaud, l'oncle du préfet de Girardin, le renégat et l'excommunié, dont la sœur est religieuse au couvent des Carmélites de Luçon.

## LE SIÈGE DU COUVENT.

### L'Honneur.

AUX COMMISSAIRES QUI S'EN VONT.

Quels soufflets vous donnez à cette République,

Lui préférant l'honneur et ses mâles profits !

Un des vôtres lança cette noble réplique :

« Je ne veux pas, un jour, rougir devant mon fils ! »

### L'Argent.

AUX PRÉFETS QUI RESTENT.

Vous vous dites tout bas : « La besogne est bien vile !

Mais, à la faire, on garde un beau tas de deniers ! »

— Et ces gens-là se croient les premiers de la ville,

Lorsqu'ils sont au-dessous du dernier des derniers !

VINDEX.

## REVUE FINANCIÈRE.

Paris, le 7 novembre 1880.

Des impressions diverses se sont succédé à la Bourse pendant la semaine. On a fait une part à l'émotion causée par les luttes d'opinion à l'intérieur. On a tenu compte de l'attitude si ferme du marché anglais, qui semble interdire toute préoccupation au sujet de la politique extérieure. On a subi les contre-coups successifs des variations des places allemandes qui, depuis la crise métallique, manquent de stabilité. Enfin, on a commenté le bilan de la Banque en se demandant quelle est l'importance réelle des sorties d'or.

Cet ensemble de faits et d'appréciation a eu pour résultat de communiquer au marché une certaine indécision. Ainsi, hier, le mouvement de reprise sur notre 5 0/0, allégué d'un coupon trimestriel, a été enrayé sans aucun motif. De 119.55 on a rétrogradé à 119.30.

L'Italien est à 87.60 se dirigeant vers le cours de 88. Le Florin d'Autriche a presque conquis le cours de 75. On est revenu à 74.80. Le Florin Hongrois est au-dessus de 94, à 94.10. Le Russe 5 0/0 1877 fait, sans changement et à peu près sans affaires, 95.50.

Sur le marché des valeurs, quelques destinations sont à établir. Les titres qui attirent plus particulièrement l'épargne sont très-fermes.

Ainsi la Banque d'Escompte se traite de 825 à 835. A ces cours les capitaux trouvent dans ce titre un emploi à plus de 6 1/2 pour cent. Ajoutons que le dividende de l'année courante sera très-probablement supérieur à celui de l'an dernier qui était un premier exercice social.

La Banque hypothécaire progresse lentement, mais avec beaucoup de sûreté. On est à 630.

La Société générale française de Crédit sur laquelle on paie depuis samedi un coupon de dividende de 15 francs est en vive demande à 730, avec des tendances manifestes à la hausse.

Il y a également des demandes suivies sur la Banque de Dépôts et d'Amortissement et la Caisse mutuelle des Reports. On remplace dans les portefeuilles les actions de la Rente Foncière Parisienne par des actions de la Société des Immeubles de Paris et le Crédit Foncier Algérien descendant à 615 par le Crédit Foncier Egyptien très-ferme à 580.

Sur tous ces titres le comptant domine et sous cette forme les achats sont très-actifs. Ils se portent également sur quelques valeurs que nos lecteurs doivent tout spécialement noter :

1<sup>o</sup> Les obligations 3 0/0 de la Banque hypothécaire de France, obligations remboursables par un capital double, c'est-à-dire à 1,000 francs et qui vont donner lieu à un nouveau tirage le 10 novembre courant.

2<sup>o</sup> Les Bons privilégiés de l'Assurance Financière remboursables à 2,500 francs, garantis par un titre de rente française et qu'on obtient sur le marché aux environs de 390 francs.

3<sup>o</sup> Les actions de la Foncière-Transport appelées à une plus-value rapide en raison du magnifique développement qu'ont pris dès la première année les affaires sociales.

Les capitaux appréciant à leur valeur les actions de la Société Impériale-Royale privilégiée des Etats Autrichiens se portent avec empressement sur ses titres. Les demandes sont très-nombreuses, à Paris, aux bureaux de quartier de la Société générale et, en province, dans les agences de cet établissement de Crédit.

Quant aux valeurs que la spéculation travaille, elles ont nécessairement subi de larges fluctuations. Elles ont successivement subi toutes les influences que nous avons indiquées au début de cette revue.

Beaucoup de personnes se plaignent d'éprouver chaque matin, au réveil, une grande gêne dans les bronches, comme de l'étouffement produit dans l'arrière-gorge, par des mucosités plus ou moins épaisses. On fait pour cracher de violents efforts qui amènent souvent de la toux et quelquefois des nausées ; et ce n'est qu'à grand-peine, au bout d'une heure ou deux de malaise, qu'on parvient à se débarrasser de tout ce qui entravait la respiration. C'est rendre un véritable service à toutes les personnes atteintes de cette affection si pénible que de leur en indiquer le remède ; il s'agit simplement du goudron, si efficace dans toutes les affections des bronches. Il suffit d'avaler immédiatement avant chaque repas deux ou trois capsules de goudron Guyot pour obtenir rapidement un bien-être que, trop souvent, on avait cherché en vain dans un grand nombre de médicaments plus ou moins compliqués et dispendieux. Huit ou neuf fois sur dix, ce malaise de chaque matin disparaît complètement par l'usage un peu prolongé des capsules de goudron.

Il convient de rappeler que chaque façon de 2 fr. 50 c., contenant 60 capsules, ce mode de traitement revient à un prix insignifiant : 10 à 15 centimes par jour.

Le goudron est une substance très-complexe et dont la composition varie considérablement selon le mode de préparation et surtout selon la substance dont on l'a extrait. En effet, on retire du goudron de la houille, des bois de hêtre, de pin, de sapin, etc. ; il va de soi que les propriétés curatives de ce produit varient selon son origine et son mode de préparation. Autrement dit, chaque espèce de goudron a ses propriétés spéciales. Aussi n'est-il pas étonnant qu'au point de vue médical, tous les produits dénommés goudron ne produisent pas les mêmes résultats.

Pour la fabrication de ses capsules de goudron, M. Guyot emploie seulement le goudron dit de Norwège, le seul dépourvu de toute causticité et le plus facilement absorbable. Il ne peut garantir la qualité, et, par suite, l'efficacité que des façons de capsules qui portent sur l'étiquette sa signature imprimée en trois couleurs. (3)

## Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : *Courrier* de Paris, par Gérôme. — Bulletin, par X. Dacheres. — Théâtres, par Damon. — Un concours international de ballons. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — Le yacht *Livadia*, par R. B. — *La Jolie Veuve*, par Charles Ross, traduit de l'anglais par Amy Davy (suite). — Nérone, par Robert Bryon. — *Souvenirs de la Nouvelle-Calédonie*, par H. Rivière. — Bulletin financier, par Plutus. — *Courrier des modes*, par M<sup>lle</sup> Iza de Cérigny. — Echechs.

GRAVURES : Salon de 1880 : *Avant la danse*, tableau de M<sup>lle</sup> Jeanne Bôle. — Un concours international de ballons. — Le yacht impérial russe *Livadia* (sept gravures). — Théâtre national de l'Odéon : *Charlotte Corday*, drame en cinq actes, en vers, de François Ponsard. — Revue comique du mois, par Draner (douze gravures). — *Souvenirs de la Nouvelle-Calédonie*, par Henri Rivière (trois gravures). — Un singulier caniche. — Rebus.

Abonnements : un an, 22 fr. ; six mois, 11 fr. 50 ; trois mois, 6 fr.

Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

## Marché de Saumur du 6 novembre.

Blé semence (l'ha)	22 75	Huile de noix.	50 120 —
Blé nouv. (l'ha.)	—	Huile chene.	50 —
Froment (l'ha.)	21 —	Graine tréfle	50 —
Halle, moy.	74 20 65	— luzerne	50 —
Seigle . . . . .	75 14 75	Foin (dr. c.)	780 95 —
Orge . . . . .	65 11 40	Luzerne —	780 95 —
avoine bar.	50 30 —	Paille —	780 52 —
Fèves . . . . .	75 15 —	Amandes . . .	50 —
Pois blancs . . .	80 32 —	Cire jaune . .	50 190 —
— rouges . . . .	80 32 —	Chanvres 1 <sup>re</sup>	—
Colza . . . . .	65 —	qualité (52 k. 500)	45 —
Chenevis . . . .	50 17 —	2 <sup>e</sup>	40 —
Farine, culas.	157 60 —	3 <sup>e</sup>	38 —

## COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 50).

Coteaux de Saumur, 1878, 1 <sup>re</sup> qualité	225 à 250
Id. 1878, 2 <sup>e</sup>	150 à »
Ordin., envir. de Saumur 1878, 1 <sup>re</sup>	115 à »
Id. 1878, 2 <sup>e</sup>	105 à »
Saint-Léger et environs 1878, 1 <sup>re</sup>	130 à »
Id. 1878, 2 <sup>e</sup>	110 à »
Le Puy-N.-D. et environs 1878, 1 <sup>re</sup>	100 à »
Id. 1878, 2 <sup>e</sup>	95 à »
La Vienne, 1878, 1 <sup>re</sup>	90 à »

ROUGES (2 hect. 50).

Souzay et environs, 1878, 1 <sup>re</sup>	200 à »
Id. 1878, 2 <sup>e</sup>	200 à »
Champigny, 1878, 1 <sup>re</sup> qualité	160 à »
Id. 1878, 2 <sup>e</sup>	150 à »
Id. 1878, 3 <sup>e</sup>	140 à »
Varrains, 1878, 1 <sup>re</sup>	150 à »
Varrains, 1878, 2 <sup>e</sup>	140 à »
Boussu, 1878, 1 <sup>re</sup> qualité	175 à »
Id. 1878, 2 <sup>e</sup>	150 à »
Id. 1878, 3 <sup>e</sup>	140 à »
Id. 1878, 4 <sup>e</sup>	130 à »
Restigné 1878, 1 <sup>re</sup>	150 à »
Id. 1878, 2 <sup>e</sup>	140 à »
Chinon, 1878, 1 <sup>re</sup>	150 à »
Id. 1878, 2 <sup>e</sup>	135 à »
Id. 1878, 3 <sup>e</sup>	120 à »
Id. 1878, 4 <sup>e</sup>	110 à »

**CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20<sup>e</sup> ANNÉE)**

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REROU et C<sup>e</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

**LES ALMANACHS POUR 1884.**

L'Almanach est le livre de tous; celui que le paysan consulte à chaque instant pour savoir l'heure de la lune et le jour de la foire; le marin, pour connaître l'époque de la grande marée; l'ouvrier, pour lire des historiettes; l'homme de loisir, pour se délasser. Aussi, chaque année, ce petit livre se répand par millions d'exemplaires, qui se débitent aux vitrines des libraires, parfois même des cabarets, qui se colportent dans les foires, et se donnent en cadeau d'étranges.

Il y a donc là un moyen de faire le bien que les hommes de principes et de foi ne doivent pas négliger, car les ennemis de l'Église se font de l'Almanach une arme funeste et meurtrière.

Parmi les Almanachs utiles, nous signalons avec confiance aux hommes de bien les Almanachs du *Laboureur*, de *l'Atelier*, du *Soldat* et du *Coin du Feu*, qui s'adressent à toutes les catégories de lecteurs, aux petites bourses comme aux grosses. Si, pour les répandre, nous avions l'énergie et l'ardeur des protestants, des libres-penseurs, des francs-maçons; si nous les vendions dans les foires, chez les libraires; si nous les donnions à prix réduit, ou même gratuitement, il s'en placerait bien vite un nombre considérable d'exemplaires, et le bien se ferait sur une vaste échelle.

Ces Almanachs se vendent à Paris, 6, rue Furstenberg.

L'ATELIER: 25 cent. l'exemplaire, 35 cent. par la poste. — 1 fr. 80 c. la douzaine, 2 fr. 50 c. par la poste.

LE LABOUREUR: 25 cent. l'exemplaire, 35 c. par la poste. — 1 fr. 80 c. la douzaine, 2 fr. 50 c. par la poste.

LE SOLDAT: mêmes prix que ci-dessus.

LE COIN DU FEU: 50 cent. l'exemplaire, 65 cent.

par la poste. — 3 fr. 60 c. la douzaine, 4 fr. 60 c. par la poste.



**ASTHME**  
SUFFOCATION  
et TOUX  
Indication gratis franco.  
Ecrire à M. le C<sup>o</sup> CLERY  
à Marseille.

Éviter les contrefaçons

**CHOCOLAT  
MENIER**

Exiger le véritable nom

**CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT**

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.	7 h. 40 soir.	11 h. 55 matin.		
8 15 —		4 51 —			
11 25 —					
1 47 soir.					
4 55 —					
7 50 —		11 48 —	9 10 soir.		

  

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	5 h. 53 matin.	9 h. 53 matin.		
8 35 —	5 17 soir.	6 30 soir.			
12 15 soir.	3 50 —	4 38 —			
6 45 —	10 47 —	11 20 —			

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 42.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 NOVEMBRE 1880.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2 % .....	85 40	10	»	Crédit Foncier colonial .....	435	»	»	C. g <sup>n</sup> . Transatlantique .....	592 50	»	»
3 % amortissable .....	87 10	»	»	Crédit Foncier, act. 500 fr. ....	1335	»	»	Canal de Suez .....	1292 50	1 25	»
4 1/2 % .....	114	»	»	Obligations foncières 1877 .....	360	1	»	Société autrichienne .....	602 50	3 75	»
5 % .....	119	»	»	Obligations communales 1879 .....	471	»	»	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Obligations du Trésor .....	517 50	»	»	Obligat. foncières 1879 3 % .....	465	»	»	Est .....	393	»	»
Obligations du Trésor nouvelles .....	518	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm. ....	798 25	»	»	Midi .....	391 25	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857 .....	236	»	»	Crédit mobilier .....	637 50	»	»	Nord .....	397 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 .....	501	»	»	Crédit Foncier d'Autriche .....	790	»	»	Orléans .....	392	»	»
1865, 4 % .....	522	»	»	Est .....	745	»	»	Ouest .....	391 25	»	»
1869, 3 1/2 % .....	409	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée .....	1495	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée .....	392	»	»
1874, 3 % .....	395	»	»	Midi .....	1070	»	»	Paris (Grande-Ceinture) .....	386	»	»
1875, 4 % .....	511	»	»	Nord .....	1670	»	»	Paris-Bourbonnais .....	391 50	»	»
1876, 4 % .....	510	»	»	Orléans .....	1241	25	8 75	Canal de Suez .....	599 75	»	»
Banque de France .....	3610	»	»	Ouest .....	811	25	»				
Comptoir d'escompte .....	970	»	»	Compagnie parisienne du Gaz .....	1347 50	»	1 25				

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 8 minutes du matin,	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers), omnibus-mixte.
8 — 50 —	soir, omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir, omnibus-mixte.
3 — 32 —	soir, omnibus-mixte.
7 — 15 —	soir, omnibus-mixte.
10 — 37 —	soir, omnibus-mixte.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 26 minutes du matin,	direct-mixte.
8 — 51 —	omnibus.
9 — 40 —	express.
12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —	soir, omnibus-mixte.
10 — 28 —	soir, omnibus-mixte.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Commune de Saint-Martin-de-la-Place.

- 1° Trente-trois ares de terre, aux Grandes-Pâtures.
- 2° Vingt-deux ares de pré, aux Luisettes, proche la rivière.
- 3° Seize ares 50 centiares de pré, au même lieu.
- 4° Vingt-deux ares de terre, à la Douserie.
- 5° Cinq ares 50 centiares de terre, au même lieu.
- 6° Trente ares 25 centiares de terre, au canton des Grands-Champs.

S'adresser au notaire. (692)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A AFFERMER**

Pour le 1<sup>er</sup> novembre 1881.

**LA FERME DU GROS-CAILLOU**

Située à Saint-Lambert-des-Levés,

Comprenant: Vaste maison et dépendances, et 1 hectare 32 ares de terre en jardin, auxquels on pourrait joindre 88 ares de terre.

S'adresser à M. LEPOT, au château de Briacé, ou à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (693)

Etude de M<sup>e</sup> PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

**VENTE MOBILIERE**

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 14 novembre 1880, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, En la maison de M<sup>me</sup> veuve Droguis, située à la Brosse, commune du Vaudelnay-Rillé,

Il sera procédé, par le ministère dudit M<sup>e</sup> Pasquier, notaire, A la vente aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers dépendant de la succession de M<sup>me</sup> veuve Droguis.

On vendra: lits garnis, chaises, tables, armoire, buffets, linge, garde-robe, hâle, foin, paille, charrette, carriole, bois de chauffage et autres bons objets.

Au comptant, plus 3 0/0 applicables aux frais. (706)

**A VENDRE**

**UN BON CHIEN COURANT**

Agé de trois ans.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

**A CÉDER**

A L'AMIABLE.

**LA CLIENTÈLE ET L'OUTILLAGE D'UN ATELIER**

de

**MARÉCHAL-FORGERON**

Situé à Doué, rue de Cholet.

S'adresser, pour traiter, à M. Masson, géomètre à Doué, et audit notaire. (707)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A LOUER**

DE SUITE

**UNE CAVE ET UNE GLACIÈRE**

Montée du Château.

Joignant le pensionnat des Dames de la Retraite.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur. (708)

**A VENDRE**

APRÈS DÉCÈS.

**UNE CHARGE D'HUISSIER**

S'adresser, pour traiter directement, à M<sup>me</sup> veuve RICHARD, rue Sainte-Anne, à Thouars (Deux-Sèvres). (676)

**A CÉDER DE SUITE**

POUR CAUSE DE DÉCÈS.

**TRÈS-BON MAGASIN DE ROUENNERIE**

**MERCERIE, ÉPICERIE**

Situé à Chouzé-sur-Loire (Indre-et-Loire), place de l'Église.

Grandes facilités de paiement. S'adresser à M. Vincent JOULAIN, à Chouzé-sur-Loire. (694)

**A VENDRE**

**UNE JUMENT BAIE**

S'adresser aux demoiselles PEPIN.

**AVIS.**

Obligations hypothécaires de 300 francs au porteur, rapportant 5 0/0 net d'impôt, valeur de toute sécurité.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. RABILHAC, directeur de la succursale du Comptoir Financier et Industriel de Paris.

75, Rue d'Orléans, 75, à Saumur. (670)

**Rue du Marché-Noir ÉTABLISSEMENT DE BAINS**

SÉCHET, propriétaire,

A l'honneur de prévenir le public que les salles et le linge de son établissement sont toujours chauffés.

M<sup>e</sup> ALBERT, avoué, demande un clerc.

**CAFÉ BARLERIN** hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. DES MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix: 4 fr.; de 500 gr. pour 100 tasses, prix: 2 fr., et de 250 gr., prix: 1 fr. 25.

**LE COLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE**

du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix: 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878; avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste. (450)

**UNE PERSONNE DE CONFIANCE** demande une place pour faire la cuisine et le ménage. S'adresser au bureau du journal.

**INCONTINENCE D'URINE DES ENFANTS.**

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

**50 pour 100 de REVENU PAR AN LIRE. les MYSTÈRES de la BOURSE**

Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE, 7, place de la Bourse, Paris

**FER BRAVAIS**  
(FER DIALYSE BRAVAIS)  
Centre ANÉMIE, CHLOROSE, DÉBILITÉ, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES, etc.  
Le Fer Bravais (fer liquide en gouttes concentrées), est le seul exempt de tout acide; il n'a ni odeur, ni saveur et ne produit ni constipation, ni diarrhée, ni échauffement, ni fatigue de l'estomac; de plus c'est le seul qui se marie avec les dents.  
C'est le plus économique des ferrugineux, puisqu'un flacon dure six mois.  
Dépôt Général à Paris, 13, rue Lafayette (près l'Opéra) et toutes Pharm.  
Bien se méfier des imitations dangereuses et exiger la marque de fabrication. Envoi gratuit sur demande affranchie d'une intéressante brochure sur l'Anémie et son traitement.

**POMPES J. MORET & BROQUET**  
USINE & BUREAUX: 121, Rue Oberkampf, PARIS  
Transvasement des vins, spiritueux, huiles, bières, etc. Arrosage et pulvérisation. Seules appréciées en France et à l'Étranger. Solidité et durée.  
5 MÉDAILLES  
PARIS 1878  
Vendues à garantie  
Envoi franco du Prospectus

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Londres, 1862; Paris, 1855, 1867, 1878, etc.  
**BANDAGES HERNIAIRES**  
DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.  
Seul dépôt à Saumur, chez M<sup>me</sup> V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.  
Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M<sup>me</sup> V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.  
PRIX MODÉRÉS.

Troisième Edition.

**LETTRES**

**LE BEAU EN LITTÉRATURE**

Par M. l'abbé MERIT, Curé de Saint-Pierre de Saumur, ancien professeur de rhétorique.

En vente chez M. DEZE.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.